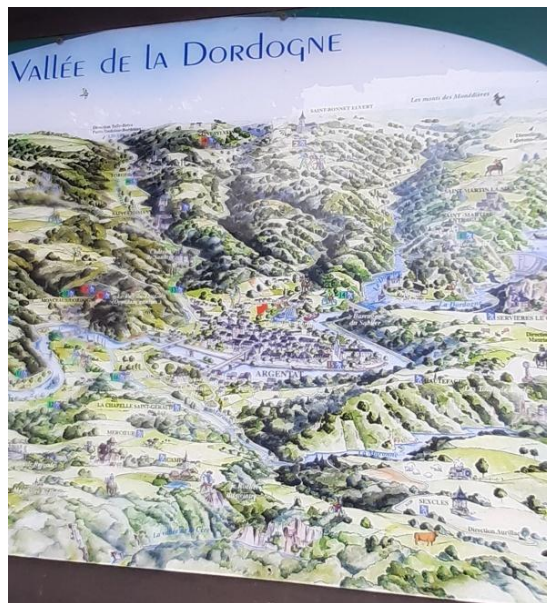


**COMMUNAUTE de COMMUNES
XAINTRIE VAL'DORDOGNE**



**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
pour la déclaration de projet n° 1
et
la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
de la commune d'ARGENTAT**

du lundi 19 juillet au vendredi 20 août 2021 inclus

CONCLUSIONS

Destinataire :

Mme la Préfète de la Corrèze

M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges

Mme la Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie-Val'Dordogne

Commissaire Enquêteur : Hélène Peyroche

Domiciliée : Mazeix – 19700 Lagraulière

L'enquête publique unique, prescrite par l'arrêté n° ADM 2021-001 du 18 juin 2021 de la Présidente de la Communauté de communes Xaintrie-Val'Dordogne (CCXVD), porte, d'une part, sur la déclaration de projet n° 1, et d'autre part, sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Argentat-sur-Dordogne. Cette mise en compatibilité implique :

- 1) la modification du PADD dans l'orientation de développement sectorisée « Entrée Sud de la ville (La Levade-le Bac),
- 2) la modification du règlement de la zone AU1,
- 3) la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Lamartine.

Cette enquête publique a fait l'objet d'une publicité préalable dans le respect des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.

Un dossier constitué par le service Urbanisme – Habitat et Affaires Foncière de la CCXVD et comprenant les documents listés à l'article R123-8 du code de l'environnement a été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du lundi 19 juillet au vendredi 20 août 2021 sur les deux sites, à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne et au siège de la CCXVD sous format papier et en ligne, excepté le registre d'enquête publique, sur le site de la CCXVD et de la mairie d'Argentat-sur-Dordogne :

- un dossier de déclaration de projet de Pôle Sécurité
- l'OAP Secteur Lamartine,
- le PADD modifié
- le règlement de la zone AU modifié,
- le procès-verbal de la réunion des PPA du 27 mai 2021 et la feuille de présence émargée,
- l'arrêté de la Présidente de la CCXVD n° ADM-2021-001 projet de Pôle Sécurité prescrivant l'enquête publique unique pour la déclaration de projet n°1 et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Argentat-sur-Dordogne,
- le courrier du Tribunal administratif du 08 juin 2021 adressant à la Présidente de la CCXVD la décision du Vice-Président désignant Mme Hélène Peyroche en qualité de commissaire enquêteur,
- les attestations de parution dans la presse de l'avis d'enquête publique de la CCXVD dans « La Vie Corrèzienne 19 » les 02 et 23 juillet 2021 et dans « La Montagne 19 » les 1^{er} et 23 juillet 2021,
- deux registres d'enquête publique de 22 feuillets paraphés, l'un mis à disposition au siège de la CCXVD – place Delmas – à Argentat-sur-Dordogne et l'autre à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne.

Par ailleurs, ont été ajoutés, le 9 août, sur les deux sites et en ligne :

- une note d'enjeux du CAUE du 17 mars 2017 sur le projet d'implantation d'un Pôle Sécurité et de logements,
- la délibération n° 2019-072 du 11 décembre 2019 de la CCXVD sur la réalisation d'un Pôle Sécurité et engageant une procédure de déclaration de projet en application de l'article L 300-6 du code de l'urbanisme,
- un courrier du Département de la Corrèze du 20 mai 2020 sur l'accès à la déviation d'Argentat-sur-Dordogne dans le cadre du projet de Pôle Sécurité.

La CCXVD déclare, par ses délibérations successives de 2019 et 2020, que ce projet revêt un caractère d'intérêt général de regrouper sur un même site deux services publics emblématiques de protection de la population, que sont la Gendarmerie et les Pompiers. Il doit répondre à une meilleure visibilité de ceux-ci en périphérie immédiate du bourg, à un souci d'améliorer leurs conditions de travail et de rendre plus efficaces leurs interventions auprès des habitants de la communauté de communes.

MISE en COMPATIBILITE du PLU de la commune d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Aussi, pour le réaliser, l'intérêt général étant avéré, la CCXVD a choisi la procédure de déclaration de projet selon l'article L 300-6 du code de l'urbanisme pour lui permettre, après enquête publique unique, de faire évoluer le PLU de la commune d'Argentat-sur-Dordogne, la décision de la MRAE précisant que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et donc n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le projet de mise en compatibilité du PLU est nécessaire car le terrain retenu se situe en secteur à urbaniser, zone AU du PLU, à l'entrée sud de la ville «La Levade – Le Bac», secteur Lamartine, mais non ouverte aux équipements publics et l'opération s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument inscrit, le Château du Bac.

DECLARATION de PROJET n° 1 de POLE SECURITE

L'intérêt général du projet est démontré, le site choisi semble le plus approprié, des garanties réglementaires existent pour faire respecter la qualité architecturale des équipements dont le permis de construire est soumis à autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France. Le dossier constitué par la CCXVD et les moyens mis à disposition du public lui ont permis de réagir de manière assez large, malgré une enquête publique en période estivale, du fait des nombreuses observations déposées, d'une pétition et de la constitution d'un comité de transition locale du pays d'Argentat.

C'est le début d'une procédure qui va se dérouler dans le temps, aussi, au vu des éléments susmentionnés, des codes de l'urbanisme et de l'environnement, de la décision de la MRAE, de l'avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dont le rôle de son service sera essentiel pour assurer la bonne qualité architecturale des constructions et du site, de mon rapport, **je donne un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Argentat-sur-Dordogne et un avis favorable au projet de Pôle Sécurité sous réserve que des éléments financiers et une projection graphique des équipements soit apportés afin de répondre aux sollicitations du public et conforter le bien fondé du projet.**

Fait à Lagraulière, le 20 septembre 2021
signé
Hélène Peyroche, commissaire enquêteur